

Avec le SNPDEN, dans l'action contre le démantèlement du service public et la baisse du pouvoir d'achat

La conception de services publics ou même d'une fonction publique n'est pas spécifique à la France. Présents dans la quasi-totalité des pays de l'Europe, ils ont souvent profondément évolué. Les questions sont toujours les mêmes : déconcentration, décentralisation, organisation en carrière ou emploi. En revanche, ces dernières années, chaque pays a connu une évolution spécifique : pour la commission européenne, il y a volonté de réduire le service public, mais il n'y a pas de modèle imposé et les évolutions sont loin de dépendre de la couleur politique des gouvernements en place. D'aucuns affirment qu'il y a une spécificité de la fonction publique en France ; ce n'est pas entièrement exact : la fonction publique territoriale est très différente dans son organisation de la fonction publique d'état.



Nous ne sommes pas hostiles à une réforme de la fonction publique qui doit faire face à des missions de l'État nouvelles et redéfinies. Mais ce gouvernement n'a pas d'ambition pour l'organisation de sa fonction publique ; il a lancé un pseudo débat sur la décentralisation, annoncé les transferts des personnels (TOS, mais aussi assistants de services sociaux, médecins scolaires, COPsy), sans jamais justifier s'il était plus pertinent que ces personnels relèvent de la fonction publique d'état ou de la fonction publique territoriale, de l'intérêt ou non pour l'EPLÉ de ce transfert, notamment si cela facilitait ou rendait plus difficile son administration. La mobilisation a fait reculer le gouvernement, mais les TOS ont été transférés sans que ce débat soit tranché.

Nous assistons à une réduction draconienne des effectifs : la volonté, non encore appliquée mais rappelée par le ministre de la Fonction publique, est toujours de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Nous n'en sommes pas encore là mais pour l'Éducation nationale par exemple, la rentrée s'annonce très mal. La baisse démographique qui affecte les collèges et les lycées sert de prétexte à une baisse considérable des moyens : elle est de moitié supérieure à celle des effectifs. Les dotations que nous recevons dans nos établissements sont souvent catastrophiques.

Le SNPDEN sera dans chaque académie au premier rang pour la défense d'un service public d'éducation de qualité. Le ministre, François Fillon, a renoncé à associer une loi de programmation à sa loi d'orientation pour l'avenir de l'École, comme si l'École pouvait avoir de l'avenir sans moyens suffisants en personnels.

L'objectif du gouvernement n'est pas une organisation plus rationnelle de l'État, il veut restreindre son rôle au détriment de la cohésion sociale et territoriale que permettent les services publics. Pour lui, le but reste de diminuer les dépenses de l'État, mais surtout de donner des gages idéologiques à une majorité de plus en plus libérale.

...suite de l'éditorial à la page 7

Éditorial	3
6	Agenda Décisions du BN
Actualités	8
12	Rencontres
Carrière Tableau d'avancement	18
24	Métier Évaluation
Pédagogie	25
34	Ouvrages reçus
Chronique juridique	41

Index des annonceurs

INCB	2
INDEX EDUCATION	4, 5
ALISE	44

SNPDEN : 21 rue Béranger, 75003 Paris
 Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69
 Mèl : siege@snpden.net
 Directeur de la Publication : Philippe Guittet
 Rédacteur en chef : Jean Claude Lafay
 Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard
 Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres
 Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller
 Réalisation : Johannes Müller
 Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55
 Chef de Publicité : Fabrice Mauro
 Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappe 77 400 Lagny
 – Tel : 01 64 12 17 17
 Direction – ISSN 6-5 294
 Commission paritaire de publications
 et agence de presse
 1 798 D 73 S du 11 mars 1993
 Direction n° 125
 Mis sous presse le 20 janvier 2005
 Abonnements : 35 € (10 numéros)
 Prix du numéro : 3,80 €

Suite de l'éditorial
de la page 3...

Échaudés par une réforme des retraites non concertée, les fonctionnaires redoutent le projet de réforme de la fonction publique qui risque de remettre en cause tout principe d'évolution basée sur la carrière, au profit de l'emploi occupé, d'un contrat à l'image du privé et d'un salaire fixé pour l'essentiel au mérite.

Il n'est pas scandaleux de réduire les 900 corps de la fonction publique mais créer seulement 28 cadres statutaires modifierait profondément les conditions de recrutement, d'avancement, de promotion et de mobilité. La plus grande vigilance s'impose.

Enfin, alors que le pouvoir d'achat des fonctionnaires, calculé sur le point d'indice, baisse de 6 % entre 2000 et 2004, Renaud Dutreil affiche son arrogance et son mépris des fonctionnaires, actifs et retraités, y compris après les manifestations massives du 20 janvier, en rejetant de manière brutale et scandaleuse toute véritable avancée au prétexte de « la rémunération moyenne des personnels en place », référence inacceptable qui nie les évolutions de carrière, mais aussi les réformes catégorielles.

Ainsi, ce n'est pas parce que, sous l'action du SNPDEN, les personnels de direction ont pu obtenir des avancées statutaires en décembre 2001 et de nouveau en 2004, normale reconnaissance de leur métier, que toute autre avancée salariale doit être bloquée non seulement pour eux mais aussi pour l'ensemble des autres fonctionnaires.

Pour toutes ces raisons, nous étions en grève le 20 janvier dernier, nous serons dans les manifestations le 5 février, au côté des fonctionnaires et du secteur privé, mais aussi pour porter nos revendications spécifiques sur le métier et notamment « le compte épargne temps ».

Philippe GUITTET

Le SNPDEN dans l'action

DEPUIS LA RENTRÉE DE JANVIER, CAMPAGNE DE SIGNATURE D'UNE PÉTITION POUR UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS DES PERSONNELS DE DIRECTION.

« Monsieur le Ministre,
Les personnels de direction sont des cadres responsables dont les missions pérennes expliquent des journées et des semaines de travail très chargées. Comme l'a montré, entre autres, le livre blanc publié en 2003 par le SNPDEN, les personnels de direction travaillent entre 1 800 et 2 000 heures par an, c'est-à-dire bien au-delà de la durée légale de travail de 1 607 heures.

Or, si la circulaire parue au BO n° 34 du 23 septembre 2004, prévoit bien la possibilité pour les personnels de direction de bénéficier d'un compte épargne temps, l'alimentation de celui-ci ne peut répondre à une situation particulière de cadre ne comptant pas son temps de travail.

C'est pourquoi le Conseil Syndical National du SNPDEN, réuni à Paris les 25 et 26 novembre 2004, a réitéré l'exigence d'une alimentation forfaitaire de notre compte épargne temps, que nous estimons à 22 jours.

Je fais mienne cette revendication et vous demande de rouvrir des négociations afin d'étudier, en particulier, les conditions d'utilisation des

jours épargnés, soit pour les prendre en cours ou en fin de carrière, soit pour en tenir compte selon d'autres modalités à définir ».

LE 20 JANVIER, LE SNPDEN DANS L'ACTION CONTRE LA BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT ET LE DÉMANTÈLEMENT DU SERVICE PUBLIC

Dans son éditorial (lire page 3 et ci-contre) Philippe Guittet, secrétaire général développe toutes les raisons qui ont conduit le SNPDEN à appeler les personnels de direction à s'associer à la grève nationale du 20 janvier : baisse considérable des moyens alloués aux établissements pour la prochaine rentrée. Ainsi le reflux des moyens est

de moitié supérieur à celui des effectifs ; 5 500 emplois d'enseignants seront supprimés dans le second degré ; 6 000 aides éducateurs dont les contrats arrivent à échéance seront remplacés par seulement 800 postes pour l'insertion des élèves handicapés ; 600 emplois administratifs seront supprimés et enfin le remplacement des CES-CEC par des contrats d'accompagnement à l'emploi prévus par la nouvelle loi de cohésion sociale tarde à se concrétiser au moment où nous devons gérer le transfert des personnels TOS vers les collectivités territoriales ; baisse du pouvoir d'achat accompagné de l'arrogance et du mépris de Renaud Dutreil pour les fonctionnaires actifs et retraités.



PHOTO DE COUVERTURE

Collège les Garçons de Briançon (académie d'Aix-Marseille)

Ce collège d'altitude dont la principale est Marie Gaudin et l'adjointe Isabelle Leforestier accueille une section sportive de la 6^e à la 3^e en ski de piste et de fond, section sportive dont certains élèves sont classés en championnat de France.

Par ailleurs, des élèves classés en championnat de France en patinage bénéficient d'un horaire aménagé. Le collège négocie actuellement un partenariat pour les jeux olympiques de Turin en 2006.

Établissement de 680 élèves, il abrite une SEGPA de 73 élèves et une UPI (unité pédagogique intégrée). Il propose aux 6^e, 5^e des ateliers linguistiques en italien et anglais et aux 4^e, 3^e des classes européennes en italien.